

Plan Local d'Urbanisme

3- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Modification simplifiée n°1

Projet arrêté par le conseil municipal le :

7 novembre 2016

Projet approuvé par le conseil municipal le :

27 juillet 2017

Modification simplifiée
approuvée par le conseil municipal le :

16 juillet 2019



DEFINITION DES DIFFERENTS TYPES DE CONSTRUCTIONS D'HABITATION

Habitation en logement collectif :

il s'agit de logements superposés desservis par une ou plusieurs cages d'escalier et des dégagements communs

Habitation de type intermédiaire :

il s'agit de logements superposés, accolés ou non, ayant un accès individualisé

Habitations groupées :

il s'agit des ensembles de plus de 2 logements mitoyens ayant un accès et un terrain individualisé

Habitations individuelles mitoyennes :

il s'agit de 2 logements mitoyens ayant un accès et un terrain individualisés.

Habitations individuelles :

Il s'agit d'une construction isolée

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1 - CHEF LIEU

Le chef lieu dispose de **3 zones d'urbanisation future (AU)** qui s'urbaniseront par une **opération d'aménagement d'ensemble propre à chaque périmètre.**

- Les accès principaux se feront depuis la RD.
- Chaque zone présente des sous secteurs qui présenteront des typologies de logements variées : individuels, mitoyens, en bande, intermédiaires, collectifs. Le nombre de logements est précisé sur la carte suivante.
- Le stationnement des logements collectifs sera placé en priorité en bord de la RD.
- Des liaisons piétonnes devront être réalisées vers la zone d'activité et le pôle d'équipements publics. Au sein de chaque périmètre des zones AU, la voirie devra être associée à des circulations piétonnes desservant l'ensemble de chaque zone.
- Chaque opération **supérieure à 2 logements** devra comporter au moins 20% de logements locatifs sociaux.

Le secteur, classé en zone UD, correspondant à une dent creuse boisée, devra s'urbaniser par une opération comprenant entre 6 à 12 logements.

